RAPPORT

FAIT

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Le 18 Décembre 1791,

PAR M. LOUIS DE NARBONNE,

MINISTRE DE LA GUERRE,

Sur l'apperçu des dépenses à faire dans son département pour l'année 1792;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

L'Assemblée nationale a décrété, le 29 du mois dernier, que les ministres lui présenteroient, le 15 décembre, l'apperçu des dépenses à faire, pour l'année 1792, dans leur département : je vais, Messieurs, m'acquitter de ce devoir.

J'ai l'honneur de vous présenter en conséquence :

1°. L'état du complet de l'Armée d'après les décrets des mois d'août et juillet derniers ;

2°. Celui des dépenses auxquelles l'entretien de l'Armée donnera lieu pendant le cours de l'année prochaine, sans y comprendre les dépenses extraordinaires que les circonstances pourroient nécessiter ;

3°. L'état de la dépense relative à la gendarmerie nationale, pendant cette même année, d'après les décrets rendus à ce sujet.

Ce travail très-soigné est l'ouvrage de mon prédécesseur, à qui je dois, Messieurs, en faire hommage devant vous. Vous verrez sans doute avec satisfaction le développement des projets qu'il avoit formés pour assurer la défense du Royaume, et vous penserez, je crois, que je n'aurai rien de mieux à faire que de les mettre à exécution, en leur donnant, d'ailleurs, toute l'extension et toute l'activité que les événemens commanderont.

De ce travail, qui ne présente dans toutes ses parties que l'exécution littérale des décrets de l'Assemblée nationale, il résulte que la totalité des fonds pour le département de la guerre, s'élève, pour l'année 1792, à la somme de 190 millions 862,615 livres, non compris 10 millions 529,050 l. pour la gendarmerie nationale.

Je m'empresse d'ajouter qu'un tel état de dépenses ne doit point être regardé comme per-

manent ; car il comprend 63 mille hommes d'augmentation pour l'armée de ligne, qui forme un accroissement de dépenses de 36 millions ; et 115 mille gardes nationales, dont la dépense est de 42 millions. Or, toutes ces dépenses cesseront évidemment au moment où la paix sera assurée. Cet état comprend aussi 22 millions de dépenses extraordinaires pour les travaux de l'artillerie et du génie, qui ne doivent avoir lieu que cette année seulement.

J'ai, d'ailleurs, été moins effrayé en appercevant qu'un seul département alloit absorber une aussi grande partie de la fortune publique, que vous ne devez tous l'être, Messieurs, en considérant ce qu'a coûté le simple état de défense absolument insuffisant pour le retour de la situation habituelle ; convaincu qu'il vaut mieux, par un effort momentané et seul capable de terminer cette crise, nous mettre en état d'assurer le succès et la fin de la guerre, si elle devient forcée, que de continuer à nous épuiser vainement sans arriver à aucun résultat, ainsi que nous venons de le faire par une dépense montant, en 1791, à 175 millions.

Vous penserez donc, Messieurs, que rien n'est plus raisonnable, plus politique, plus économique, et, sur-tout, plus indispensable, que cette augmentation momentanée de dépenses.

C'est d'après cette conviction que le Roi vous

a demandé un fonds extraordinaire de 20 millions qu'exigent les préparatifs nécessaires à l'ouverture d'une campagne. Je dois ajouter que les ordres concernant ces préparatifs, ont été donnés et s'exécutent avec activité, et que les services des subsistances, campemens, remontes et hôpitaux, sont à-peu-près assurés : mais indépendamment des 6,000 chevaux déjà levés pour le service de l'artillerie et des vivres, il en faut encore un grand nombre, ainsi que des attirails en tout genre; et ce ne peut être que par la plus prompte remise de ces fonds, dont l'emploi détaillé vous sera incessamment remis, que l'on peut espérer d'ajouter à l'activité des mesures déjà prises.

Le projet de dépense pour le service de l'année 1792, est la suite des décrets rendus pour porter l'Armée au pied de guerre de 420 mille hommes; mais il est nécessaire d'observer que près de 50 mille hommes manquent encore à ce complet, et que ce déficit tient sur-tout à ce que le travail des recrues s'est trouvé nécessairement ralenti par la levée des gardes nationales. Leur solde de quinze sols, et la liberté de quitter à la fin de la campagne, doivent y porter la classe de ceux qui fournissent le plus de recrues dans les temps ordinaires. On ne peut guère remédier à cet inconvénient que par une augmentation momentanée dans le prix des engagemens.

L'artillerie et la cavalerie sont les deux armes

le moins rapprochées du complet : leur utilité, la difficulté de les composer d'hommes faits et instruits, nous a fait penser qu'il seroit utile de recourir au patriotisme des gardes nationales, et de les y admettre. La différence de la paye ne formeroit aucun obstacle ; cette différence étant à l'avantage de l'artillerie et de la cavalerie.

Au nombre des dispositions militaires confiées à mon département, sont celles relatives à l'armement des batteries établies pour la défense des côtes. Une milice particulière étoit, jusqu'à ce jour, destinée à remplir ce service ; mais une constitution libre ne sauroit se concilier avec des enrôlemens forcés. J'ai pensé que le rassemblement de soldats auxiliaires inscrits dans les départemens maritimes, combinés avec les compagnies de canonniers invalides, offriroit un moyen naturel et avantageux d'y pourvoir. J'ai déterminé les bases de ce travail, qui sera mis incessamment dans tous ses détails sous les yeux de votre comité militaire.

D'après les apperçus que je viens, Messieurs, de vous soumettre, il vous paroîtra extrêmement urgent de vous faire rapporter et de discuter le plus tôt possible le projet de dépenses pour 1792, que je remets en ce moment.

Il deviendra nécessaire de décréter qu'à compter du premier janvier 1792, les fonds du service courant du département de la guerre, seront mis

à la disposition du Ministre, sous sa reponsabilité, le premier de chaque mois, à raison d'un douzième par mois.

Je prie l'Assemblée de daigner s'occuper sans délai de l'augmentation des Officiers-généraux demandés par M. du Portail : les rassemblemens ordonnés rendent indispensable leur plus prochaine activité. J'ajoute à cette demande celle de quatre adjudans-généraux et huit commissaires des guerres, également nécessaires.

J'ai l'honneur d'observer à l'Assemblée qu'il m'a paru indispensable d'attacher au ministre de la guerre deux aides-de-camp généraux : ce secours devient nécessaire à celui qui doit correspondre militairement avec toute la partie militaire de l'Empire ; mais la considération la plus puissante est celle de mettre le Ministre à portée de pouvoir, toutes les fois que des rapports contradictoires lui seroient adressés sur le même fait, envoyer sur-le-champ découvrir les motifs de cette différence.

Vous approuverez sans doute aussi, Messieurs, que des officiers destinés à remplir des fonctions importantes, réunissent tous les genres de considération qui peuvent ajouter à l'utilité de leur service : j'ai l'honneur de vous proposer de leur accorder le grade de colonel.

Tels sont, Messieurs, les différens objets sur lesquels j'ai cru devoir solliciter votre attention :

leur importance me répond de celle que voudrez bien y donner. Je soumettrai au comité tous les détails qui y sont relatifs ; je me bornerai à vous observer que de la célérité de votre délibération dépend peut-être le succès de toutes les mesures qui viennent de vous être présentées.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.